Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 44 (1908)

Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLIVme ANNÉE

No 15.

LAUSANNE

11 avril 1908.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Note préliminaire sur l'expérience collective du dessin.* — *Lettre de Paris.* — *Le cliché indélébile.* — *Cours de vacances.* — *Une université pour les femmes.* — *Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud.* — PARTIE PRATIQUE : *Leçons de choses.* — *Dictée.* — *Récitation.* — *Erratum.*

NOTE PRÉLIMINAIRE SUR L'EXPÉRIENCE COLLECTIVE DE DESSIN CHEZ LES ENFANTS

Dans une note précédente[1], M. Claparède a déjà donné quelques renseignements sur la façon dont l'expérience collective proposée il y a un an par l'*Educateur* avait été exécutée et sur la nature et la difficulté du travail qu'exigeait l'étude de ces documents.

M. Claparède, d'accord avec M. Guex, a bien voulu me confier cette étude et je ne veux pas attendre qu'elle soit complètement achevée pour faire part à l'*Educateur* des principaux résultats numériques que nous avonsobtenus.

Le nombre d'élèves qui ont participé à l'expérience s'élève à 3000 environ (soit 12 000 dessins). Mais les épreuves de près de six cents d'entre eux non pas pu être utilisées, car les renseignements qui devaient les accompagner manquaient complètement, ou étaient insuffisants. Le nombre des élèves sur les dessins desquels a porté notre travail n'est donc que de 2441 (soit 9764 des-

[1] *L'expérience collective... Educateur* du 9 novembre 1907, p. 665.

sins) pour les quatre cantons de Neuchâtel, Genève, Vaud et Berne (Jura bernois).

Voici un petit tableau qui nous montre le nombre des classes qui ont, dans chaque canton, participé à l'expérience :

	Classes de garçons.	*Classes de filles.*	*Classes mixtes.*
Neuchâtel ville	1	1	5
» village	—	—	11
Genève ville	8	1	10*
» village	2	1	10
Vaud ville	9	7	2
» village	—	—	9
Berne ville	—	—	—
» village	1	—	11
Total	21	10	58

* Ces 10 classes mixtes comprennent 7 classes d'une école privée et 3 classes spéciales (arriérés).

Méthode suivie.

Notre tâche étant de rechercher quelle relation existe entre l'aptitude au dessin et les autres facteurs psychologiques, la première chose à faire était d'apprécier la qualité des dessins qui avaient été récoltés.

Cette appréciation était très délicate. Nous avons établi notre classement *par âge*. Nous avons comparé entre eux tous les dessins des enfants (garçons et filles) de même âge, pris dans toutes les écoles des quatre cantons, et nous avons réparti ces dessins en trois catégories : les *bons*, les *moyens*, les *mauvais*. Voici les premiers résultats de ce classement :

Le *canton de Neuchâtel* a 3 classes où il n'y a pas de faibles en dessin [ces 3 classes sont mixtes.
» » a 2 » » de forts en dessin [ces 2 classes sont mixtes.
Le *canton de Genève* a 4 classes où il n'y a pas de faibles en dessin [ces 4 classes sont mixtes.
» » a 2 » » de forts en dessin. [ces 2 classes sont mixtes.
Le *canton de Vaud* a 4 classes (trois de garçons et une mixte) où il n'y a pas [de faibles en dessin.
» » a 2 classes (une de filles et une mixte) où il n'y a pas de [forts en dessin.

Il est à remarquer que, parmi les classes de filles provenant du

canton de Vaud, il n'y en a pas une seule qui n'ait pas de faibles en dessin, bien que le nombre des classes de garçons et de filles soit presque égal.

Une question que ce tableau suggère est la suivante : Pourquoi y a-t-il des classes où il n'y a pas de faibles en dessin et des classes où il n'y a pas de forts ? Pouvons-nous admettre que cela est dû au hasard et dire que les premières sont des classes où tous les enfants ont un don naturel, tandis que dans les autres classes les enfants sont mal doués ? Sauf une classe de Genève, qui est une classe spéciale, les autres classes faibles en dessin sont des classes ordinaires, où les élèves sont normaux et leur aptitude en général dans les autres branches est absolument normale. Il faut donc chercher ailleurs [1] la cause de cette diversité.

Corrélation entre l'aptitude au dessin et l'aptitude au travail en général.

Les bons élèves dessinent-ils mieux que les mauvais ? Les bons dessinateurs sont-ils meilleurs élèves que les mauvais dessinateurs ?

Pour résoudre cette question, nous avons cherché combien et parmi les forts et parmi les faibles en dessin se trouvaient de bons élèves, de moyens, et de faibles pour le travail en général. Le tableau ci-dessous donne les résultats de cette statistique pour les quatre cantons à la fois.

Garçons (Total 1405).

		Forts	*Moyens*	*Faibles*
Aptitude au dessin	Total	294	945	166
» »	% sur 1405	20,93	67,26	11,81
Aptitude en général	Total	470	555	380
» »	% sur 1405	33,45	39,58	26,97
Aptitude générale selon l'aptitude au dessin :				
Forts en dessin	Total	135	117	42
» »	% sur 294	45,9	39,81	14,28
Faibles en dessin	Total	34	66	66
» »	% sur 166	20,48	39,76	39,76

[1] Par exemple dans la méthode suivie ou dans l'aptitude au dessin du maître lui-même.

Filles (total 1036).

		Forts	*Moyens*	*Faibles*
Aptitude au dessin	Total	68	737	231
» »	% sur 1036	6,56	70,18	23,26
Aptitude en général	Total	367	388	281
» »	% sur 1036	35,41	37,47	27,12
Aptitude générale selon l'aptitude au dessin :				
Fortes en dessin	Total	43	21	4
» »	% sur 68	63,23	30,89	5,88
Faibles en dessin	Total	45	99	89
» »	% sur 231	19,52	42,39	38,09

Nous pouvons tirer de ces chiffres les conclusions suivantes :

1. Par rapport au SEXE. *a*) Nous remarquons que les garçons sont en général plus forts et moins faibles en dessin que les filles ; chez les garçons, en effet, les faibles en dessin sont moins nombreux que les forts en dessin. Chez les filles, au contraire, les faibles en dessin sont plus nombreuses que les fortes en dessin. (20,93 % de garçons sont forts en dessin et seulement 6,56 % de filles ; au contraire, 11,81 % de garçons sont faibles en dessin et 23 % de filles).

b) Sous le rapport du travail en général, les filles sont légèrement supérieures aux garçons (35,4 % élèves forts chez les filles contre 33,4 % chez les garçons).

2. CORRÉLATION : La corrélation entre le dessin et l'aptitude au travail en général est nette, en ce sens que *les forts en dessin sont plus fréquemment bons en général* et que *les faibles en dessin sont plus fréquemment faibles en général.*

Les résultats obtenus en considérant séparément les documents de chaque canton sont presque exactement les mêmes.

Chez les garçons, les forts en dessin sont trois fois plus souvent des bons en général que des faibles en général. Les faibles en dessin sont deux fois plus souvent faibles que forts en général.

Chez les filles, les fortes en dessin sont *plus de 10,7 fois* plus souvent fortes en général ; et chez les faibles en dessin deux fois plus souvent faibles que fortes pour le reste.

Dans le travail détaillé que nous publierons prochainement, nous donnerons les résultats de la corrélation entre les aptitudes au dessin, les diverses branches d'étude, et les types du caractère sur

lesquels nous avons recueilli des renseignements, et nous essaierons de tirer quelques conclusions pratiques de la comparaison de ces résultats.

Nous serions, à ce propos, très reconnaissants aux instituteurs qui voudront bien nous communiquer leurs remarques, critiques ou observations personnelles relativement à l'enseignement du dessin ; nous ne publierions pas les noms de nos correspondants, sauf autorisation expresse de leur part.

Genève, Laboratoire de psychologie de l'Université.

E. Ivanoff,
Ancien maître d'application à l'Ecole normale
de Kustendil (Bulgarie).

LETTRE DE PARIS

Cette lettre est pour faire rigoureusement suite à la précédente du 29 février 1908.

La presse officielle vient de porter à la connaissance de tous deux circulaires adressées par le Ministre de l'Instruction publique, sous la date du 15 janvier, aux préfets des départements ; et ces deux circulaires ajoutent l'appoint d'un exemple de première valeur aux constatations que je faisais l'autre jour à propos de ce thème : petits biens sortant d'un grand mal, fruits heureux de la « crise de l'autorité ».

Il vous souvient qu'un des articles principaux du programme de réformes que les leaders syndicalistes firent voter par le Congrès de Clermont (août 1907) stipulait la création, dans chaque école à plusieurs classes, d'un Conseil des maîtres auxquels devraient passer la plupart des attributions et l'autorité aujourd'hui dévolues aux directeurs. D'autre part, des publicistes désireux de soustraire la mutation des maîtres à l'arbitraire préfectoral avaient proposé et préconisé l'organisation, à côté de l'inspecteur d'académie, d'un conseil composé des inspecteurs primaires du département et de deux au moins des représentants des instituteurs au conseil départemental ; conseil ayant charge d'arrêter toutes les propositions de déplacement, soit par avancement ou disgrâce, soit

par nécessités de service, qui seraient ensuite soumises à la ratification du préfet. *Conseil des maîtres* et *Conseil des inspecteurs* sont établis — les choses vont vite, comme vous voyez — par les circulaires du 15 janvier : Etablis non pas tout à fait comme le souhaitaient les plus avancés de nos réformistes. Si désireuse qu'elle soit de donner au personnel enseignant des gages sérieux de son libéralisme, l'administration ne consent pas au suicide.

Pour ce qui est du *Conseil des inspecteurs*, elle se refuse à en faire une sorte de commission souveraine. Ceci pour trois raisons : 1° « Ce système serait loin de réaliser, dans la pratique, les espérances conçues par ses auteurs » ; 2° « il se heurterait à des difficultés d'ordre légal dont le Gouvernement ne peut faire bon marché (autorité accordée aux préfets par la loi organique du 30 octobre 1886 touchant la nomination des instituteurs titulaires); 3° « il aboutirait à faire évanouir, en la dispersant, la responsabilité des propositions, qui incombe, à l'heure actuelle, aux inspecteurs d'académie.

La seule chose qui lui paraisse à retenir des vœux qui ont été formulés, c'est « la préoccupation dominante d'éclairer aussi exactement que possible l'inspecteur d'académie sur les intérêts, les besoins et aussi les titres et les mérites comparatifs des fonctionnaires qui devront participer au mouvement du personnel ». Aussi le ministre décide-t-il que les *inspecteurs primaires* devront être officiellement consultés. Les inspecteurs d'académie les réuniront *en conseil* au moins une fois l'an et prendront leur avis avant de dresser leurs listes de propositions. — Quant aux *délégués des instituteurs*, le ministre dit qu'« ils n'ont pas qualité pour comparer et apprécier la valeur pédagogique de collègues qui sont leurs égaux », et qu'il serait « d'une incorrection et parfois d'une indiscrétion intolérable de leur communiquer des notes et des dossiers qui appartiennent aux administrateurs et ne doivent être ouverts qu'aux intéressés, dans les formes fixées par la loi ». Sans doute les préfets et les inspecteurs d'académie pourront les interroger *à titre privé*, leur demander des renseignements complémentaires, « les éclairer sur leurs intentions » : c'est même

une manière de faire qui est très recommandable ; mais il ne saurait être question d'une consultation officielle et de droit.

Ces bornes posées par le sens administratif et approuvées par le bon sens vont être présentées comme un déni de justice et une affirmation du despotisme hiérarchique ; nous allons entendre une belle clameur s'élever du camp syndicaliste. Nous penserons, nous, les modérés, que la consultation obligatoire des inspecteurs primaires est une garantie offerte aux instituteurs qui n'est pas méprisable, car elle donnera une grande force morale aux inspecteurs d'académie quand leurs propositions se heurteront à des influences extra-scolaires dans les cabinets préfectoraux.

Le *Conseil des maîtres* est rendu, lui aussi, obligatoire. Mais la fonction directoriale n'est pas pour cela réduite à néant. Le ministre dit : collaboration ; il repousse : substitution, usurpation. Le directeur continue d'avoir les instituteurs-adjoints *sous ses ordres* et de porter *la responsabilité* de la bonne organisation pédagogique de l'enseignement ; il garde « le *devoir*, et par conséquent le *droit*, de guider les maîtres, surtout ceux qui débutent, de coordonner les efforts vers le but commun ». En un mot, le directeur demeure *directeur*. Lui sont réservées toutes les questions de nature purement administratives : « telles les relations entre l'école et les autorités locales, municipales et académique, les rapports avec les familles, celles qui touchent à l'entretien des bâtiments, à l'hygiène scolaire, à l'ordre général de l'établissement ».

Le Conseil, à son tour, aura dans sa compétence : 1° l'organisation générale (élaboration du règlement intérieur, répartition des élèves et répartition des maîtres dans les classes) ; 2° les questions proprement pédagogiques (emploi du temps, application et adaptation des programmes, choix des livres d'après la liste départementale, étude des méthodes et procédés d'enseignement, entretien et recrutement de la bibliothèque, etc) ; 3° l'action disciplinaire.

Le ministre décide que sur les matières du premier ordre, la délibération du Conseil des maîtres ne deviendra définitive qu'après la décision de l'inspecteur primaire. De même « toute contes-

tation d'où pourrait résulter un trouble dans la vie scolaire sera soumise à l'arbitrage de l'inspecteur primaire, qui, lui-même, pourra consulter l'inspecteur d'académie ».

Ainsi, de ce côté encore, pas de souveraineté pour le Conseil, et nos revendicateurs d'anarchie, en hausseront les épaules de pitié ; mais une part légitime d'initiative individuelle et d'action concertée dans la direction pédagogique de l'œuvre commune, et ceux de qui les vœux appelaient une organisation plus respectueuse des droits de la personne et meilleure utilisatrice des intelligences et des volontés libres se réjouiront d'un progrès accompli. Les belles lignes par lesquelles s'achève la circulaire marquent bien ce que l'on peut attendre de l'institution nouvelle si directeurs et adjoints mettent une égale loyauté à la comprendre dans son vrai sens et à se renfermer, de part et d'autre, dans les attributions qu'elle leur départage.

« J'ai confiance, dit le ministre, que l'institution du Conseil des maîtres, si elle est pratiquée avec cet esprit de sincérité, de bonne foi et de loyauté professionnelle qui anime l'immense majorité de notre personnel d'instituteurs, produira d'excellents résultats. Elle fera sortir nos maîtres de l'isolement pédagogique où beaucoup d'entre eux se plaisent, confinés dans le travail de leur classe, sans relations suffisantes avec leurs collègues. En rapprochant les hommes, on rapprochera les cœurs ; en se connaissant de plus près et mieux, maîtres et directeurs apprendront à s'apprécier et à s'estimer davantage, et les questions mêmes qu'ils seront appelés à discuter, en élevant leurs esprits et en leur ouvrant des horizons plus larges, leur donneront une conscience plus précise de la grande œuvre d'éducation nationale dont ils sont les modestes et dévoués ouvriers. »

H. Mossier.

Le cliché indélébile.

Ma porte s'ouvre en coup de vent, un franc éclat de rire résonne dans toute la salle. C'est Betty !

— Oh ! je viens de bousculer mon directeur. Le corridor est si sombre. Je courais vous dire bonjour. Pan ! choc ! un chapeau qui vole, pas le mien. C'était si drôle. Je me suis dépêchée d'entrer pour rire à mon aise.

— Que tu es enfant, Betty ! Tu as présenté des excuses, j'espère ?

— Bien sûr.

— Alors tu as repris tes cours ?

— Il a bien fallu, réplique Betty avec un soupir et une moue qui n'indique qu'une demi-résignation.

— Tu es donc toujours bien désolée d'avoir échoué à tes examens d'Etat ?

— Oui, mais je recommence. J'ai été renvoyée d'un an. J'espère avoir plus de chance la prochaine fois.

— Tu as raison de dire : J'espère avoir *plus de chance*.

— Pourquoi dites-vous cela sur ce ton ? Je vais travailler ferme. Je vais faire des tas et des tas de dictées, puisque c'est à cause de ma dictée que j'ai *raté*.

— Alors tu penses, et messieurs les experts pensent avec toi, qu'après avoir fait des tas et des tas de dictées, comme tu dis, tu en seras plus savante ?

— Dame ! à quoi servirait de travailler ?

— Eh bien ! pour cette fois-ci, c'est une erreur de croire que tu retireras grand profit de ces douze mois d'étude qu'on t'impose à nouveau. Tu auras peut-être plus de *chance*, ainsi que tu le souhaites avec tant d'ardeur, mais que tu saches mieux ou davantage ton orthographe, ça, ma petite, c'est fort douteux.

Vois-tu, pour toi la partie est à peu près perdue, comme d'ailleurs pour beaucoup de tes camarades, sans doute. Il faudra te contenter toute ta vie de ne posséder qu'une *demi*-orthographe et recourir au dictionnaire chaque fois que tu seras embarrassée.

Betty me considère ahurie et mécontente ; cependant ses réflexions, d'une logique toute carrée, ne trahissent que peu ses sentiments.

— Vous ne pensez pas comme tout le monde, affirme-t-elle. Chacun dit : « L'orthographe, c'est *très difficile*. » Vous dites : « Pas tant que ça, puisqu'on ne commet jamais que *trois fautes*. » Je suis venue pour vous prier de m'initier, mais avant que j'aie ouvert la bouche vous déclarez : « Ma pauvre Betty, la partie est à peu près perdue pour toi, *tu ne sauras jamais ton orthographe*. » C'est singulier tout de même.

— Je conçois que mes assertions à tournure de paradoxes t'étonnent, mais je vais m'expliquer : Pour quantité d'actes, il n'y a qu'un moment dans la vie où ils puissent être accomplis avec succès ; or, l'étude de l'orthographe fait partie de ceux-là. Si tu n'apprends pas à écrire au bon moment, après c'est trop tard, et le bon moment, c'est quand tu ignores tout, quand tu commences à apprendre.

— Mais, en me donnant maintenant beaucoup de peine, est-ce que je n'arriverai pas à vaincre ma mauvaise orthographe ? J'ai déjà appris, je n'aurais besoin que de me corriger.

— Peut-être ; je dis peut-être pour ne pas te décourager trop et parce qu'envers et contre tout, tu dois y appliquer le meilleur de tes facultés ; mais la vérité est que tu n'y réussiras que médiocrement.

— Plus vous vous expliquez, moins je comprends.

— Eh bien, écoute, ta mémoire orthographique, telle qu'elle existe maintenant dans les circonvolutions de ta cervelle, se compose d'une quantité de souvenirs que tu peux comparer à des clichés photographiques quant à leur image visuelle

ou à des cylindres de phonographes quant à leur image auditive. Or, si, par une maladresse quelconque, une faute se trouve imprimée sur le cliché vierge, cette faute est à peu près indélébile ; tu tenteras de la corriger, tu feras des efforts considérables de volonté, mais la correction que tu y apporteras sera semblable à ces gazes légères dont les danseuses savent tirer un si habile parti ; comme pour elles, tout à coup, au moment où tu t'y attendras le moins, réapparaîtra éclatante la soie du *dessous*, c'est-à-dire la *faute*.

— Vous me faites peur.

— Ma chère Betty, il n'y a pas lieu de trembler ; les fautes d'orthographe sont des moins graves que nous commettions, puis il en est de graves qui *pardonnent*, comme on dit ici.

— Heureusement ! Mais je m'explique à présent pourquoi je fais toujours et toujours les mêmes fautes ; c'est le cliché indélébile qui en est la cause.

— Oui, parfaitement, et c'est à cause du cliché indélébile encore que les éducateurs ne sauraient attacher assez d'importance et de soins aux premières années de l'enseignement de l'orthographe. La mémoire du petit enfant est un appareil d'une sensibilité qui déconcerte parfois et où peuvent venir s'inscrire quantité de notions fausses si l'on n'y prend garde.

Tu te proposes maintenant de faire des tas et des tas de dictées. Crois-moi, la dictée est chose excellente pour ton directeur, ton inspecteur ou la commission du jury des examens d'Etat ; ces messieurs peuvent en user à ton égard, ils ont là un excellent moyen de contrôle pour vérifier tes connaissances, mais quant à toi, si tu veux employer fructueusement ton temps, il ne te reste qu'une chose à faire : c'est non point de corriger, mais de réapprendre ton orthographe par des moyens nouveaux, par des moyens qui s'appuieront surtout sur ta raison ou ton jugement. Il faut te créer de nouveaux souvenirs, ou, si tu préfères, de nouveaux clichés qui ne seront plus des images visuelles ou auditives, mais des images d'un ordre logique, étymologique, anecdotique, que sais-je encore, tout sauf visuel ou auditif.

Ce travail te sera sûrement plus profitable que des tas et des tas de dictées, mais souviens-toi que, malgré tous tes efforts, il se pourra que tu ne te sois pas créé assez de nouveaux clichés ou que ces nouveaux clichés soient moins précis, moins consistants que les anciens (ceux qui sont dans ta mémoire depuis ton enfance) ; alors, ma pauvre Betty, semblable à ces gazes légères dont les danseuses savent tirer un si habile parti, tout à coup, au moment où tu t'y attendras le moins, ils laisseront réapparaître éclatante la soie du dessous, c'est-à-dire la *faute*.

Betty demeure perplexe. Elisa SCHEURER.

COURS DE VACANCES

Nos lecteurs ont pu voir par notre dernier numéro, qu'il n'y aura pas cette année de cours de vacances pour instituteurs et institutrices dans la Suisse romande. Il n'y en aura pas davantage dans la Suisse allemande.

Nous attirons l'attention de nos abonnés sur les cours de vacances d'Iéna, du 5 au 18 août, les plus riches et les plus variés qui se puissent concevoir et qui sont de nature à orienter ceux en particulier qui se préparent à l'enseignement primaire supérieur. Au moment où M. le professeur Rein eut le premier l'idée d'organiser de pareils cours — c'était en 1889 — ils comptèrent vingt-cinq participants. A partir de cette date, le nombre des vacanciers est monté d'année en année, pour atteindre, en 1907, le chiffre fabuleux de cinq cent trente-un participants. Le programme de cette année est divisé en sept sections : pédagogie (9 cours), sciences naturelles (12 cours), sciences coloniales (4 cours), hygiène scolaire (6 cours), littérature et histoire (5 cours), philologie (5 cours), économie politique et sciences sociales (12 cours), soit au total *cinquante-trois* cours, les uns en 6 et les autres en 12 leçons.

Le Rédacteur de l'*Educateur* a été appelé à Jéna pour y donner, du 5 au 11 août, six conférences sur les *pédagogues* et les *institutions scolaires de la Suisse*.

Une Université pour les femmes, à Tokio.

Parler des progrès que les Japonais ont fait dans toutes les branches de la civilisation n'étonne plus aujourd'hui personne. Leur enseignement supérieur rivalise avec celui de l'Occident. Pour les femmes, ils ont établi à Tokio, en 1901, une Université. Dans le but de préparer les étudiantes, le Japon a fondé à côté de l'Université une école préparatoire.

En 1905, l'Université comptait 300 étudiantes et les classes préparatoires, 500 auditrices.

Il n'est pas question ici d'acquérir un diplôme ou un grade qui confère certains droits dans la société et assure l'existence du bénéficiaire. Autrement dit, l'on n'a pas eu en vue de mettre les Japonaises en mesure de gagner leur vie. Le but visé est purement spéculatif, les étudiantes cherchent à perfectionner leurs facultés intellectuelles et à développer au plus haut point leur intelligence et leurs connaissances.

Les professeurs des Japonaises et des Anglaises maintiennent une discipline sévère et exigent des études sérieuses.

Une partie importante de l'enseignement à l'Université est consacrée à la « science domestique » dans son sens le plus élevé. En effet, cet enseignement comprend : la philosophie et la morale théorique et pratique, l'économie politique, le droit, la physiologie, l'hygiène et l'économie domestique. A l'Université, on fait non seulement de la théorie, mais aussi de la pratique. Des règles de conduite précises sont données pour les exercices physiques et les soins corporels ; et les étudiantes s'y soumettent.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **Les examens du brevet** primaire ont eu lieu les 25 et 26 mars à Delémont. Toutes les aspirantes ont pu être brevetées. Il y avait 25 candidates formées dans l'école normale de Delémont et 14 candidates provenant des écoles secondaires de Porrentruy et de Saint-Imier. Voici les noms de ces nouvelles institutrices :

Ecole normale de Delémont. — Ruth Bandelier, Berthe Beuret, Marie Bourgeois, Angèle Chatelain, Berthe Christe, Olga Christen, Clara Corbat, Jeanne Degoumois, Léonie Fellrath, Anna Gerber, Adèle Gobat, Marie Horrisberger, Blanche Huelin, Henriette Lachat, Jeanne Mercerat, Joséphine Mertenat, Violette Meyer, Berthe Périnat, Frida Racine, Marguerite Rubin, Julia Rueflin, Elvire Saucy, Gertrude Villars, Rosa Strebel, Lucie Wuilleumier.

Ecole secondaire de Porrentruy. — Stéphanie Chappuis, Jeanne Courtat, Marie Froidevaux, Frieda Gyger, Bernadette Girard, Berthe Joliat, Madeleine Maillat, Elisa Strub.

Ecole secondaire de St-Imier. — Violette Brandt, Susanne Hug, Liliane Monnat, Hermance Rollier, Alice Stalder, Alice Mathez.

Les examens du brevet d'instituteur ont suivi immédiatement à Porrentruy, les 27 et 28 mars. Les quatorze candidats de l'Ecole normale ont été brevetés.

Ce sont : MM. Georges Bessire, Joseph Beuret, Prosper Bindit, Georges Catté, Herbert Grosjean, Paul Grosjean, Jules Gueissbuhler, Emile Jobin, Herbert Jobin, Joseph Meusy, Paul Meyer, Paul Mœckli, Antoine Mœschler, Willy Monnier.

M. le Dr Gobat, membre du gouvernement, a assisté, comme remplaçant de M. le directeur de l'Instruction publique, à ces épreuves. Il a remis aux élèves des écoles normales de l'Etat, à titre de souvenir, de jolis volumes bien reliés. Avant de leur délivrer le brevet qui leur confère le droit d'enseigner, M. le Dr Gobat a rappelé à ces jeunes recrues la beauté de l'œuvre qui les attend. Le travail éducatif de l'instituteur ne s'apprécie pas seulement en argent et en salaire ; il y a, à côté de la rémunération matérielle, une récompense plus relevée, faite de considération, d'honneur, de satisfaction intérieure, qui contente aussi tous les serviteurs dévoués de la patrie.

H. Gobat.

VAUD. — **A l'Ecole normale.** — La cérémonie annuelle de la distribution du brevet de capacité pour l'enseignement primaire, aux instituteurs et institutrices ayant subi avec succès les examens, a eu lieu dans la grande salle de l'Ecole, le 31 mars écoulé.

Après une prière de M. Daniel Meylan, professeur de religion, et un chœur, « O mon beau pays », exécuté sous la direction de M. Charles Troyon, professeur, M. François Guex, directeur, remplaçant M. le conseiller d'Etat C. Decoppet, chef du département de l'Instruction publique et des Cultes, retenu à Berne, a procédé à la remise des brevets suivants :

Institutrices : 1. Hélène Ansermet, Tour-de-Peilz ; 2. Clémence Berzin, Thierrens ; 3. Nelly Berthiez, Grandson ; 4. Gabrielle Besson, Bellerive, Vully ; 5. Marie Bovay, Rougemont ; 6. Marguerite Chevalley, Châtelard ; 7. Emma Chollet,

Maracon; 8. Gabrielle Couroux (Montagny sur Vingeanne, France); 9. Marguerite Deschamps, Dully; 10. Anna Duc, Villars-Bramard; 11. Marie Dupraz, Blonay; 12. Blanche Epars, Penthalaz; 13. Suzanne Estoppey, Trey; 14. Alice Ethénoz, Bière; 15. Alice Freymond, St-Cierges; 16. Rose Frossard, Moudon; 17. Marguerite Grandchamp, Chexbres; 18. Marguerite Jonneret, Châtel-St-Denis. 19. Berthe Marendaz, Mathod; 20. Louise Martignier, Vaulion; 21. Germaine Martinet, Mont-la-Ville; 22. Sophie Michot, Vaulion; 23. Susanne Perrenoud, La Sagne; 24. Henriette Piguet, Le Chenit; 25. Marie Ramuz, Sullens; 26. Elise Rauschert, Pizy; 27. Jeanne Rey, Bussy sur Morges; 28. Noémi Rochat, L'Abbaye; 29. Marthe Roulin, Provence; 30. Lina Ruedi, Hasle (Lucerne); 31. Marguerite Strehl, Gessenay (Berne); 32. Louise Thormeyer, Carouge (Genève); 33. Marie Vallotton, Vallorbe; 34. Hélène Villard, Daillens; 35. Marguerite Zahnd, Reuschegg (Berne); 36. Mina Zwahlen, Gessenay (Berne).

Instituteurs: 1. Alfred Amiet, Grandson; 2. Armand Basset, Goumoens-la-Ville; 3. Olivier Bélaz, Mont-la-Ville: 4. Edouard Besson, Bercher; 5. Alfred Brocard, Dizy; 6. Daniel Charlet, Lully; 7. Adrien Cosendai, Sassel; 8. Robert Crottaz, St-Barthélemy; 9. Arnold Delacrétaz, Corbeyrier; 10. Adolphe Delisle, Lausanne; 11. Robert Echenard, Sassel; 12. Paul Fivat, Sassel; 13. Paul Gailloud, Noville; 14. Ernest Garzoni, Stabio (Tessin); 15. Maurice Gaulaz, Concise; 16. Charles Goy, Le Chenit; 17. Ulysse Graf, Utzendorf (Berne); 18. Emile Henry, Ependes; 19. Ernest Jaccard, Ste-Croix; 20. Henri Jaccard, Ste-Croix; 21. Charles Jaquet, Vallorbe; 22. Robert Jaunin, Fey; 23. Charles Lavanchy, Lutry et Grandvaux; 24. Jules Margot, Ste-Croix; 25. Louis Michaud, Tour de Peilz; 26. Armand Paquier, Denges; 27. Edmond Piguet, Le Chenit; 28. Charles Sennewald, Chaux du Milieu (Neuchâtel); 29. Charles Serex, Maracon; 30. Arthur Valet, Mex; 31. Samuel Wütrich, Trub (Berne); 32. Jules Yersin, Rougemont.

Sept élèves ont ensuite joué un charmant morceau pour violon, avec accompagnement de piano, sous la direction de M. Gerber, professeur, puis M. François Guex a adressé aux élèves de judicieux conseils. Un chœur et la bénédiction ont clos la cérémonie.

⁂ Le Département de l'instruction publique vient d'envoyer trois circulaires aux commissions scolaires et aux membres du personnel enseignant; la première concerne l'examen médical des enfants nés en 1901 et parvenus ainsi à l'âge de scolarité, la seconde est relative à l'application de l'article 2 de la nouvelle loi primaire, qui statue que l'instruction des enfants arriérés, aveugles ou sourds-muets fera l'objet de mesures spéciales. On sait qu'une commission nommée par le Conseil d'Etat s'occupe activement de cette question. Enfin la troisième se rapporte aux examens annuels. Le Département rappelle ce qui suit :

Aux termes de l'art. 195 du règlement du 15 février 1907, les notes des bulletins semestriels pour les branches d'enseignement obligatoire sont seules à prendre en considération pour déterminer la promotion. Il en est de même des notes assignées aux examens.

Dès lors, la note qui sera donnée pour l'examen d'histoire biblique ne devra pas être comptée dans le total.

PARTIE PRATIQUE

LEÇONS DE CHOSES

L'aulne.

1. *Qu'est-ce que l'aulne ?* — C'est un grand arbre d'une grosseur médiocre, atteignant une hauteur moyenne de quinze à vingt mètres, et une circonférence de cinquante à soixante centimètres. Il est répandu dans les parties humides des bois, le long des ruisseaux, des rivières, au bord des étangs et des prairies. Chez nous, l'aulne ne se rencontre guère que comme arbrisseau. Sa racine est rameuse ; ses fleurs ont la forme d'étamines ou de chatons.

2. *Multiplication.* — Il se multiplie très facilement. Une grosse souche d'aulne éclatée avec la cognée fournit, divisée en cinq ou six morceaux, autant de pieds qui réussissent très bien. Il se reproduit aussi par marcotte ; une souche recouverte de terre livre, au bout de deux ou trois ans, beaucoup de plants enracinés. Pour faire une aunaie, on met les plants à quarante-cinq ou cinquante centimètres de distance dans des fossés profonds d'autant et éloignés de huitante à nonante centimètres, puis on les recouvre de terre, en laissant dépasser les tiges de quatre à cinq centimètres au-dessus de celle-ci. Pour de bonnes graines propres et dans des milieux de conditions ordinaires, on recommande, pour un hectare, la quantité suivante : 25 hl. pour semis en pleins ; 20 pour semis en raies ; 15 pour semis par places. Si sur 100 graines, il en sort cinq à dix plants, il faut considérer l'opération comme bien réussie.

3. *Bois.* — Son bois de couleur rougeâtre blanchit assez rapidement à l'air. Les alternatives d'humidité et de sécheresse le font rapidement pourrir. Au contraire, il acquiert, par un séjour prolongé sous l'eau, une dureté presque égale à celle du chêne. Aussi l'emploie-t-on dans les travaux hydrauliques, notamment comme pilotis ; on en fait des gouttières, des conduites d'eau, des étais de mines. Il est de densité inférieure aux autres bois ; comme ténacité il n'offre pas de résistance ; il n'est pas flexible, il n'a pas la propriété de se laisser plier, courber sans se rompre ; il est, au contraire, très cassant ; il n'a pas beaucoup d'élasticité, propriété qu'ont certains bois de céder à une pression et de reprendre leur situation précédente une fois cette pression enlevée ; il fend bien. Le bois d'aulne qui croît sur les bords des terrains à couches calcaires a la propriété de s'incruster et même de se pétrifier en peu de temps. Il convient très bien pour faire les modèles des fondeurs en métaux, les bobines de filatures, les meules pour aiguiser les instruments d'horlogerie, des échelles, des échalas, des chaises, des pelles, les coffins des faucheurs. Les sculpteurs et les tourneurs apprécient son bois lisse, doux et facile à travailler ; il est recherché aussi par les sabotiers ; il se teint facilement en noir ; on tire parti de cette qualité pour le substituer à l'ébène dont il ne peut cependant acquérir le beau brillant ; on le brûle aussi ; sans donner beaucoup de chaleur il fait un feu agréable, quand il est bien sec. Agé de dix à quinze ans, son bois peut servir pour des bâtiments légers de la campagne, comme les poulailliers. Ses branches font les meilleurs fagots pour mettre dans les frondrières afin d'en écouler les eaux.

4. *Ecorce.* — Son écorce est grisâtre en dehors, jaunâtre en dedans, amère, un peu astringente et désagréable. Elle contient du tanin qui, mêlé avec de la rouille de fer, donne une couleur noire employée par les tourneurs, les teinturiers, les chapeliers. Elle peut tenir lieu de noix de Galle pour faire l'encre. En Suède, les pêcheurs s'en servent pour colorer leurs filets. Avec elle on teint aussi les cornes, les os dans les ouvrages de coutellerie.

5. *Feuilles.* — Ses feuilles sont rondes, alternes, un peu larges, visqueuses ; elles sont caractérisées par leur forme obtuse et tronquée. Vertes, appliquées extérieurement, elles dissipent les tumeurs, guérissent les inflammations. Fraîches elles écartent et chassent les puces ou autres insectes incommodes. Dans les Alpes, on guérissait les paralysies de cause externe, en enveloppant les malades dans des tas de feuilles d'aulne chauffées dans un four : ce remède domestique produisait une transpiration abondante.

6. *Fruits.* — Ils naissent en d'autres endroits que les fleurs. Ils sont verts, presque ronds ; ce sont plutôt des petits cônes écailleux, semblables à des pommes de pin, noircissant à leur maturité. Les graines sont rougeâtres, aplaties, astringentes avec un peu d'amertume. Cette graine, très petite est entourée d'une membrane ; elle est transportée par le vent. L'aulne fleurit en février et mars ; il fructifie en septembre.

7. *Espèces.* — Les trois principales espèces sont :

a) *L'aulne commun*, le plus répandu et le plus connu dans nos contrées.

b) *L'aulne à feuilles blanchâtres* croît sur les terrains pierreux, sablonneux que déposent les torrents. On le trouve ainsi jusqu'au pied des glaciers, où il ne souffre jamais du froid. Ses feuilles se décomposent rapidement et donnent un excellent engrais. Il pousse peu de rejets de souche, mais en revanche beaucoup de racines. Quoique cet arbre croisse jusqu'aux plus hauts sommets, il est rare cependant qu'il quitte le fond des vallées et se propage par semis naturel sur les pentes des montagnes.

c) *L'aulne glutineux* ne supporte pas le froid aussi bien que le précédent ; il ne réussit pas beaucoup sur les terrains pierreux et sablonneux ; il croît parfaitement dans les lieux humides ou marécageux, dans lesquels aucune autre essence ne prospère. Il repousse mieux du tronc que des racines.

Plan. — Qu'est-ce que l'aulne ? — 2. Multiplication. — 3. Bois. — 4. Ecorce. — 5. Feuilles. — 6. Fruits. — 7. Espèces.

Applications. — 1° Compte rendu oral puis écrit. — 2° *Dictée : Les amentacées.* — 3° *Grammaire :* Conjonctions et pronoms conjonctifs.

A. Deppierraz.

DICTÉE

Les amentacées.

Cette famille comprend un grand nombre d'espèces d'arbres ou d'arbustes dont les fleurs sont unisexuelles. Les fleurs mâles sont en châtons qui sèchent et tombent d'abord après l'émission du pollen ; les fleurs femelles sont ou solitaires, ou en petits groupes ou en châtons. Elles ne se composent que d'écailles qui

abritent les pistils et qui prennent des formes très différentes suivant les espèces, comme enveloppes de fruits mûrs. Quelques-uns de ces fruits sont comestibles comme les châtaignes, les noix, les noisettes, les glands, etc. ; d'autres sont de simples capsules sèches, renfermant plusieurs graines, tels les saules. La plupart des amentacées ont un bois dur, excellent non seulement comme bois de construction, mais encore comme bois à brûler, surtout les chênes, les hêtres, les noyers, les châtaigniers. Si l'écorce des chênes sert à tanner les peaux, les noix de Galle sont employées à fabriquer l'encre. On fait des balais avec les branches de bouleau et des corbeilles avec les osiers des saules. Enfin, on plante comme arbres d'ornement ou d'agrément, le charme, le saule pleureur, les peupliers, dont on orne les promenades ou les places.

RÉCITATION

Sois prudent.

Enfant, le Créateur t'a donné deux oreilles,
Mais une seule bouche, en vois-tu la raison ?
C'est afin que, discret, sur ta langue tu veilles,
En ne disant pas tout ce qu'elles entendront.
Il t'a donné deux yeux, mais une seule bouche,
Ne parle pas de tout ce que tes yeux verront.
Il t'a donné deux mains, mais une seule bouche,
Deux mains ne sont pas trop pour un travail constant.
Une bouche est assez pour manger, mon enfant.
Car telle est du Seigneur la volonté suprême :
Une bouche, deux mains, deux oreilles, deux yeux.
Bien parler est un don qu'il fait à ceux qu'il aime :
Travailler, écouter et voir sont encor mieux.

(Durouvenoz). L. Tournier.

Le ruisseau.

1. Où vas-tu donc, ma jolie eau ?
Disait un jour Marie
Au limpide et gentil ruisseau
Fuyant dans la prairie.

2. Je te suivrai, n'en doute pas,
Au bout de ton voyage ;
Car je veux savoir où tu vas,
Petit ruisseau volage.

(Durouvenoz.)

2. Epargne mon bateau, mes fleurs,
Ton onde les emporte ;
Es-tu si pressé d'être ailleurs
Que tu cours de la sorte ?

4. La fillettte courut longtemps,
Du moins, j'aime à le croire,
Maintenant, devinez, enfants,
La fin de cette histoire.

L. Tournier.

Erratum.

Page 208, au lieu de *20* kg, lire *26* kg. de paille.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.